

L’« empathie méthodologique », une position éthique du chercheur face à des migrants en situation précaire

La “empatía metodológica”, una posición ética del investigador hacia los migrantes en situación precaria

The “methodological empathy”, an ethical position of researchers towards migrants in precarious situation

David Puaud¹

¹ Chercheur postdoctoral, École des Hautes Études en Sciences Sociales (IIAC-LAUM), Paris

Recibido: 11/07/2017

Aceptado: 16/01/2018

*Correspondence: David Puaud. IRTS Poitou-Charentes, 1 rue Georges Guynemer 86000 Poitiers, France.
E-mail: puauddavid@yahoo.fr*

© Revista Internacional de Estudios Migratorios. CEMyRI. UAL (España)

Résumé

Introduction: Cet article vise à décrire une position éthique du chercheur sur le terrain, particulièrement adaptée aux études migratoires: l'« empathie méthodologique ».

Méthodologies: J'ai pu expérimenter celle-ci durant une recherche-action menée auprès de mineurs non accompagnés accueillis en hôtel d'urgence entre 2015 et 2016.

Résultats: Cette position permet de questionner les limites de l'engagement d'un chercheur confronté à la souffrance de migrants en situation précaire. Elle favorise, dans la durée, des échanges permettant de recueillir des données sensibles (rapport au parcours migratoire, à l'aide sociale). Sur le terrain, l'empathie méthodologique favorise le développement d'une position éthique d'hospitalité qui nécessite cependant un « engagement raisonné » dans la relation avec les enquêtés : entre un « partage du sensible » qui fait exister un commun, mais qui révèle également les places, et les écarts entre le chercheur et le sujet migrant.

Conclusion: C'est à cette condition que ces matériaux peuvent être supports à la production de données scientifiques. L'empathie devient alors une méthode d'enquête alliant savoirs pratiques et connaissances théoriques.

Mots-Clefs : Position éthique, engagement raisonné, empathie méthodologique.

Resumen

Introducción: Este artículo pretende describir una posición ética del investigador en el campo de trabajo, particularmente adaptada a los estudios migratorios: la "empatía metodológica".

Método: Pude experimentar éste fenómeno durante una investigación-acción llevada a cabo con menores no acompañados acogidos en hoteles entre 2015 y 2016.

Resultados: Esta posición ética nos permite cuestionar los límites del compromiso de un investigador cuando se enfrenta al sufrimiento de emigrantes en situación precaria. A la larga promueve intercambios que nos permiten recoger datos sensibles (informes sobre el trayecto migratorio, la asistencia social). En la práctica, la empatía metodológica favorece el desarrollo de una posición ética de hospitalidad que necesita sin embargo un "compromiso razonado" en la relación que se tiene con los investigados, una relación que consiste en: "compartir la información más delicada" lo que hace que se establezca un elemento común entre ambos, pero que a su vez expone el lugar, y las diferencias entre el investigador y el sujeto emigrante.

Conclusión: Es en esta situación cuando podemos utilizar estos materiales para apoyar la producción de datos científicos. La empatía se convierte entonces en un método de encuesta (investigación) que combina el saber práctico y los conocimientos teóricos.

Palabras Clave: posición ética, compromiso razonado, empatía metodológica.

Abstract

Introduction: This article aims to describe an ethical position of the researcher in the field, particularly adapted to migratory studies: "methodological empathy".

Method: I was able to experiment with this during an action research conducted with unaccompanied minors welcomed in emergency hotels between 2015 and 2016.

Results: This position makes it possible to question the limitations of the engagement of a researcher confronted with the suffering of migrants in precarious situations. It promotes in the long term, exchanges that allow collecting sensitive data (related to the migratory route, the social assistance ...). On the ground, methodological empathy favors the development of an ethical position of hospitality, which nevertheless requires a "reasoned engagement" in the relationship with the respondents: between a "sharing of the sensible" which makes one exist but which reveals also the places, gaps between the researcher and the migrant subject.

Conclusion: It is on this condition that these materials can support the production of scientific data. Empathy then becomes a survey method combining practical knowledge and theoretical knowledge.

Keywords: ethical position, reasoned commitment, methodological empathy

1. Introduction

« La volonté de faire connaître et aider à résoudre certains problèmes liés à l'engagement sur le terrain concerne, au-delà du métier d'anthropologue et, plus généralement, des métiers de la recherche en sciences sociales dont c'est un des aspects cruciaux aujourd'hui, tous ceux qui sont engagés dans l'action ou l'intervention sociale et simultanément dans une réflexion nécessaire sur la juste posture à tenir sur le terrain (...) » (Agier, 1997 : 28).

Le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'Enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Puis elle fut ratifiée par l'ensemble des pays du monde, à l'exception majeure des États-Unis. Comme nous le rappellent Corentin Bailleul et Daniel Sénovilla Hernandez (2016 : 24) : « la convention reconnaît à l'enfant un ensemble de droits et un statut protecteur dans les 41 articles qui composent sa première partie ». Celle-ci stipule : « quatre principes généraux que sont le principe de non-discrimination (article 2), le droit à la vie, à la survie et au développement (article 12) et enfin le principe d'intérêt supérieur de l'enfant (article 3-1) », défini comme suit : « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit-être une considération primordiale ».

Bien que ce principe dépasse les compétences étatiques, la prise en charge et l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) restent encore très problématiques notamment dans le contexte français. Cet article est fondé sur le terrain d'une recherche que j'ai menée entre mai 2015 et juin 2016 en collaboration avec le laboratoire MIGRINTER (Université de Poitiers, CNRS) auprès de 70 mineurs non accompagnés accueillis en hôtel d'urgence dans une ville moyenne de province par les services de protection de l'enfance (sous la compétence des conseils départementaux)¹.

En tant qu'ethnologue, l'objectif de cette recherche était double : premièrement, étudier la gestion de ces mineurs non accompagnés par l'État social et pénal, et deuxièmement mener un travail autour du récit et des discours sur leurs propres parcours migratoires. L'équipe était composée de deux juristes, d'une étudiante titulaire d'un Master professionnel en migrations internationales, ainsi que de moi-même,

¹ Les noms et prénoms des personnes participant à la recherche ont été dûment anonymisés.

anthropologue. Deux doctorantes en sciences humaines intégrèrent le groupe en septembre 2015.

De manière hebdomadaire, nous réalisions un atelier au sein d'un centre social situé à proximité des hôtels où étaient accueillis les jeunes. Au sein de celui-ci, nous leur proposons des activités ludiques – supports aux recueils d'informations –, sur les sports (football, basket, initiation au skate-board, dessins, jeux de société, ateliers photo, dessins), mais également des séances régulières d'informations juridiques collaboratives construites en trois temps : premièrement une séance où les juristes définissaient la catégorie de « mineurs non accompagnés ». Deuxièmement, ils décrivaient les droits et les garanties auxquels les jeunes pouvaient prétendre. Puis, en troisième lieu, ils leur exposaient les possibilités de régularisation en tant que mineur et majeur sur le territoire français, mais aussi dans d'autres pays tels que l'Espagne. Ces séances « juridiques » étaient participatives et se terminaient par des mises en scène ludiques impliquant les jeunes, et portant, par exemple, sur une audience chez le juge des enfants.

Au fur et à mesure des semaines, nous constatons de nombreux faits liés au traitement différencié et discriminatoire de ces jeunes MNA au statut plus que précaire. Certains attendaient depuis plus d'une année l'examen approfondi de la demande de reconnaissance de leur minorité et d'isolement. D'autres, au lieu d'être protégés immédiatement à leur arrivée dans la ville, étaient orientés directement vers le commissariat de police où leurs empreintes digitales étaient enregistrées. Bien que les deux salariés de l'aide sociale à l'enfance en charge du suivi au niveau administratif et matériel des MNA accueillis dans les hôtels faisaient tout leur possible, la plupart du temps, ces derniers se retrouvaient livrés à eux-mêmes, errants du côté de la gare ou bien restant cloîtrés dans leurs chambres d'hôtel à regarder la télévision. Nombre d'entre eux témoignaient d'un défaut de perspectives ou d'un sentiment de peur dû notamment aux discours racistes dont ils se disaient victimes du personnel de l'hôtel ou des passants. Nous constatons l'insalubrité de certaines chambres et plus généralement de leurs conditions d'accueil déplorables à l'intérieur de ces hôtels. De plus, en plein hiver, nous observions également que la plupart de ces jeunes hommes n'avaient pas de vêtements adaptés au froid ambiant.

Au fil des mois, nous fûmes amenés à questionner notre positionnement éthique, en tant que chercheurs sur le terrain. Confrontés à des migrants en situation de grande détresse, nous nous demandions comment combiner recherche scientifique, militantisme

et engagement. Puis deux collègues décidèrent de s'engager personnellement dans la prise en charge de trois jeunes mineurs exclus d'un hôtel. Le Conseil départemental en vint à remettre en cause notre action. Nous dûmes alors exclure les deux doctorantes du groupe, ce qui entraîna des réflexions et tensions liées à notre posture de chercheurs engagés auprès de ces jeunes migrants.

L'objectif principal de cet article est de mener une réflexion sur les limites de l'engagement d'un chercheur confronté à la souffrance de migrants en situation précaire. Plus particulièrement, il s'agit d'analyser une position éthique liée à une technique de recherche mise en place auprès de ces migrants : l'empathie méthodologique. Ce questionnement s'avère central en recherche sur la migration du fait que bien souvent, on préconise aux étudiants-chercheurs une certaine « neutralité axiologique » (Weber, 1959), soit une science libre de jugements de valeur. Ceci, du fait de la familiarité qu'entreprendrait l'auteur avec son objet qui entraînerait le chercheur vers des prénotions biaisant les résultats de l'enquête. Nous allons voir ici qu'à partir de la prise en compte de certains impératifs éthiques et méthodologiques, l'empathie sur le terrain auprès de migrants peut devenir une « force » épistémologique, support à la recherche scientifique.

Dans une première partie, je vais décrire la situation qui m'a conduit à mener ce travail réflexif sur une position éthique du chercheur travaillant auprès de populations migrantes. Dans un second temps, je différencierai la posture, de la position éthique – une disposition selon laquelle le chercheur adopte une démarche d'empathie méthodologique. Puis, en troisième et dernier lieu, nous verrons en quoi cette position éthique peut être liée à une démarche de connaissance.

2. Un terrain aux enjeux politiques, à l'origine de questionnements éthiques

En mai 2015, nous commençons les ateliers au sein d'un centre social. Dans un premier temps, nous allons devant les hôtels, sensibiliser les jeunes à l'intérêt de nos activités. Au fur et à mesure du temps, les jeunes viennent d'eux-mêmes aux ateliers chaque mardi soir. Sans ambiguïté, nous nous présentons comme des chercheurs s'intéressant à leurs conditions d'accueil. Au fil des semaines, l'équipe constate donc des failles importantes dans le dispositif de prise en charge départementale des MNA notamment en matière de suivi éducatif individualisé pour la scolarité et/ou le projet professionnel.

En tant qu'ancien travailleur social ayant exercé dix ans dans le domaine de la protection de l'enfance, je suis allé à la rencontre des éducatrices responsables de la prise en charge de quarante mineurs isolés accueillis au sein de ces hôtels. Bien que déterminées à améliorer les conditions de vie de ces mineurs non accompagnés, les éducatrices s'avéraient limitées dans leur fonction, du fait de leur statut précaire ; étant en contrat à durée déterminée, leur temps de travail effectif auprès des MNA était réduit à un mi-temps pour l'une, et un quart de temps pour l'autre. Elles déploraient également le nombre de suivis et l'ampleur des problématiques des jeunes, d'ordres matériel, administratif, juridique, et psychologique. Quotidiennement, elles devaient recevoir en urgence les jeunes arrivants, malgré un dispositif d'accueil déjà surchargé. Douées d'une volonté importante, ces travailleuses sociales s'évertuaient malgré ces contraintes à multiplier les réseaux locaux d'entraide institutionnels et associatifs. Je constatais que leurs tâches s'avéraient tout simplement de l'ordre de l'impossible, faute de temps, de moyens, et surtout en l'absence d'une réelle volonté politique d'intégration des élus du Conseil départemental.

Quelques semaines plus tard, l'une d'entre elles « jeta l'éponge », épuisée par l'impossibilité même de pouvoir mener un suivi social minimal auprès de ces jeunes. Pêle-mêle et non sans émotion, elle m'expliqua son geste par la précarité du poste : le manque de moyens économiques et matériels ; l'absence de volonté et de soutien politiques ; une gestion se faisant nécessairement dans l'urgence ; le nombre de jeunes trop important « en hôtel » qui nuit à la mise en place d'un accompagnement éducatif efficace pour chacun ; la transformation de la fonction éducative en mission de gestion de conflits ou bien de coercition pour les MNA accueillis à l'hôtel, ou encore l'obligation de participer à l'évaluation de la minorité de chaque jeune. En tant qu'assistantes sociales, elles déploraient cette mission de contrôle de la minorité, s'apparentant selon elle à du « flicage », instaurant du « doute » entre elle et le jeune perçu comme un fraudeur délinquant potentiel². Les éducatrices déploraient également

² De plus, cette dernière était également chargée de la planification des rendez-vous pour les jeunes faisant l'objet d'un test osseux. L'assistante sociale évoqua son désarroi face au fait de participer à la mise en place de ces tests physiologiques très controversés qui consistent à l'examen des organes génitaux, mais aussi en une radiographie du poignet. Ces examens s'avèrent contestés par les instances médicales et éthiques du fait que les résultats de la radiographie du jeune sont comparés à une base de données réalisée entre 1931 et 1942 auprès d'un groupe d'enfants américains socialement aisés. La marge d'erreur des résultats est estimée à plus ou moins 18 mois. Voir notamment l'ouvrage de Julien Bricaud : *Mineurs étrangers isolés, l'épreuve du soupçon* (2006).

l'absence de supervisions psychologiques pour les professionnels, mais également pour les jeunes ayant vécu – pour la plupart – des événements traumatiques.

Les ateliers mis en place par l'équipe de recherche n'avaient pas pour volonté de se substituer à la mission de protection de l'enfance du Conseil départemental. Ils étaient voulus comme complémentaires en termes occupationnels. Cependant, nous avions conscience que notre intervention hebdomadaire auprès de ces mineurs se jouait dans un équilibre précaire, un compromis qui ne s'acterait pas aisément avec les acteurs de l'État social. Notre investissement – bien que nous n'en mesurions pas alors les effets – contribuait à (nous) faire réfléchir sur l'absence de volonté politique réelle d'insérer socialement ces mineurs migrants.

Si nous souhaitions que cette recherche impliquée au sens de défendre puisse perdurer – « l'implication des acteurs au processus de production des connaissances, mais aussi sa finalité de transformation sociale » (Morvan cité dans Bailleul et Senovilla, 2016: 42) –, il s'avérait nécessaire de ménager les relations que nous entretenions avec le Conseil départemental. De plus, il nous semblait important de nous extraire d'une démarche intéressée qui consisterait à vouloir recueillir des données de terrain brutes en occultant les conditions d'accueil et/ou administratives des jeunes migrants. C'est ainsi qu'au début de chaque atelier ou lors de réunions publiques, nous présentions en tant que chercheurs impliqués préoccupés par la situation sociale et le parcours migratoire de ces mineurs non accompagnés. Nous revendiquions « la fonction politique de toute recherche en sciences sociales » (Bailleul et Senovilla citant Morvan, *ibid*). Nous ajoutions que l'objectif était de recueillir des données sur leur vie quotidienne, sur leurs aspirations, mais également sur leurs conditions et modalités de venue dans un souci de communication, et de production de connaissances témoignant de leurs situations sociales, administratives – avec la volonté de pouvoir contribuer (modestement) à l'évolution des dispositifs de prises en charge.

En septembre 2015, deux doctorantes en sciences humaines intégrèrent l'équipe. Dès les premières séances, nous eûmes des échanges qui permirent de débattre des raisons de notre action. L'objectif était de mener une recherche engagée considérant que les activités dites ludiques – choisies avec les jeunes –, leur permettaient d'oublier temporairement leurs problèmes tout en étant des moments de détente. Durant ces temps, les liens ainsi créés nous permettaient de recueillir des informations que nous consignions dans un carnet de terrain, à la suite à chaque session.

Mais au fur et à mesure des séances, des désaccords apparurent entre l'équipe initiale et les deux nouvelles recrues. Ces dernières se définissaient comme des « citoyennes engagées dans le soutien aux mineurs non accompagnés » et ne comprenaient pas notre volonté de nous positionner en tant que chercheurs, membres d'un laboratoire reléguant selon elles l'engagement citoyen et les intérêts des jeunes au second plan. Au fur et à mesure du temps, de manière informelle, elles réalisèrent des accompagnements sociaux et administratifs avec plusieurs jeunes migrants. Je leur suggérais à différentes reprises le fait qu'au regard de la complexité de chaque situation individuelle et de plus sans formation professionnelle adaptée, ces interventions sociales pourraient s'avérer limitées à long terme.

En mars 2016, trois jeunes guinéens furent expulsés de l'hôtel suite à une main levée du juge des enfants. Les éducatrices de l'Aide Sociale à l'Enfance leur annoncèrent la fin de leur prise en charge, car leurs documents d'identité étaient jugés « insuffisants » pour prouver leur minorité. Ils se retrouvèrent donc littéralement à la rue. Aucune structure d'hébergement d'urgence ne put les prendre en charge, au vu de leur minorité. Les deux doctorantes entreprirent une « prise en charge citoyenne » des trois jeunes hommes. Elles accueillirent les adolescents à leur domicile, menèrent de multiples actions visant à leur trouver un hébergement, réalisèrent des démarches pour constituer d'autres preuves de leur minorité et éventuellement les faire scolariser en vue de l'audience en appel qui aurait lieu trois mois plus tard. C'est ainsi qu'elles contactèrent plusieurs associations et eurent le soutien de RESF (Réseau Éducation sans Frontières) et celui d'un collectif local d'aide aux migrants. Les médias locaux relayèrent leur « appel à la mobilisation et à la solidarité ». Lors d'une journée d'action, le collectif mobilisa près de soixante personnes, dont une vingtaine de mineurs isolés, au marché du centre-ville. Ces derniers, logés en hôtel, allèrent tracter lors d'un rassemblement en centre-ville. Ces mineurs non accompagnés pour la plupart en attente d'une demande de reconnaissance de leur minorité et d'isolement s'exposèrent publiquement dans les médias locaux. Nous nous demandions si la dénonciation officielle de leurs conditions d'accueil n'aurait pas une influence sur leurs conditions d'accueil en urgence et l'examen de leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Suite à la médiatisation de l'action, le Conseil départemental justifia la prise en charge effective des jeunes MNA dans le journal local, puis officieusement, associa l'émergence de ce collectif aux ateliers que nous poursuivions. Il dénonça les

associations fédérées au niveau local qui viennent en aide aux jeunes dès leurs arrivées (assistance juridique, etc.). En conséquence de quoi, l'existence des ateliers mis en place depuis plusieurs mois au sein du centre social fut remise en cause par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Bien entendu, nous n'étions pas en désaccord sur les constats des dysfonctionnements administratifs, mais nous estimions également primordiale la nécessité d'améliorer les prises en charge individualisées. De plus, cet engagement militant permit de mettre en perspective les conditions d'accueil de ces jeunes MNA dans une ville de province. Cependant nous étions conscients que ces actions « coup de poing » signeraient l'arrêt de notre action prévue à long terme auprès de l'ensemble du groupe. De manière quasi inéluctable, le Conseil départemental nous interdirait d'intervenir auprès des soixante-dix Mineurs non accompagnés sous la responsabilité légale de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il s'agit alors pour nous de privilégier, à long terme, une action plus discrète, un « engagement raisonné ». Le responsable de la recherche demanda aux deux étudiantes de ne plus participer aux ateliers. Suite à cette situation, une question s'imposa à moi : quel(s) statut(s) et postures adopter en tant que chercheur engagé sur un terrain éminemment politique, et confronté à des personnes migrantes en situation d'extrême précarité ?

3. Un « engagement raisonné » du chercheur

Étant simultanément chercheur en anthropologie et travailleur social de formation, je savais pertinemment qu'au contact de ces jeunes il me faudrait limiter mon engagement. Mon expérience passée de travailleur social auprès de jeunes en situation de marginalité plus ou moins avancée, pour la plupart de nationalité française, m'avait appris qu'il n'était pas possible de mener un accompagnement, social et éducatif durable, avec ces derniers en les croisant une fois par semaine. Avant d'envisager tout travail éducatif avec ces jeunes, il était primordial de régler de prime abord leurs problèmes matériels, puis de tendre à l'amélioration de leur situation administrative. De plus, la complexité de chaque situation individuelle nécessitait de consacrer des heures d'accompagnement auprès des institutions et des structures associatives. En conséquence, dès les premiers ateliers j'ai alors adopté ce que Michel Agier nomme un « engagement raisonné » (1997 : 22-24) sur le terrain.

Au regard de mon expérience passée, j'ai donc dû apprendre à limiter mon implication sur le terrain. Tâche éminemment délicate du fait que l'on ne peut rester insensible aux situations d'extrême précarité auxquelles sont confrontés ces jeunes MNA. Mais en tant que chercheur, il s'agissait d'anticiper les conditions mêmes de mon implication sur le terrain sachant qu'en tant qu'ethnologue, j'étais une parenthèse dans le parcours de ces jeunes hommes. En conséquence, il me fallait être prudent quant à ce que je pouvais susciter ou bien faire espérer. Il s'agissait d'éviter les écueils que peuvent être l'élitisme, le populisme ainsi que le corporatisme (*ibid.* : 24). On ne peut s'improviser travailleur social. Ces professionnels apprennent durant leur cursus de formation à développer une « fonction instituante ». C'est-à-dire une posture empathique joignant un travail d'autoréflexion sur ce que le professionnel peut projeter chez le sujet aidé, avec un travail liant savoirs pratiques et connaissances théoriques sur les dispositifs médico-sociaux adaptés aux problématiques des usagers.

Le sujet n'est pas de critiquer toute espèce de don, ou d'engagement. Le sentiment d'urgence lié à l'expulsion de ces deux jeunes du dispositif hôtelier de l'ASE a été ressenti comme intolérable par l'ensemble de l'équipe. Cependant, que faire avec ces trois jeunes devenus « incasables », victimes d'une impasse juridique ? Ils ne pouvaient plus être pris en charge par les institutions d'aide à l'enfance et il leur était impossible de prouver leur minorité. Ils se retrouvaient dans un *no man's land social* les condamnant à vivre dans une extrême précarité. Pour reprendre la métaphore de Pierre Bourdieu, ils se retrouvaient pris entre la « main gauche de l'État », c'est-à-dire « les travailleurs sociaux de la nation et la « main droite de l'État » représentée par « la grande noblesse d'État » formée à « la *Realpolitik* économiquement légitimée » (Bourdieu, 1993 : 221-222). Les « entraïdantes » s'évertuaient à réaliser des interventions sociales ponctuelles, liées à l'urgence du moment, privilégiant l'acte et l'immédiat plutôt qu'un véritable travail social auprès de ces MNA, lesquels nécessitaient du temps et la construction de réseaux relationnels, tant au niveau psychologique, social, sanitaire qu'éducatif. En juillet 2016, la justice somma le département de scolariser les trois jeunes mineurs âgés de 17 ans d'ici à trente jours, sous astreinte de 100 euros par jour de retard. Cependant, en août le Conseil départemental saisit les magistrats de la plus haute juridiction administrative française, pour demander l'annulation de la scolarisation. L'affaire est désormais en cours. En tant que chercheurs, il était donc nécessaire selon nous de privilégier l'échange dans la durée

plus que le don instantané, en somme de veiller à : « Se préparer à accepter ce qui échappera, c'est bien ce que nous imaginons quand nous constituons un cadre, le risque étant bien sûr de le fétichiser comme une chose rigide incapable alors de contenir les transgressions, les passages à l'acte, mais aussi les inventions » (Maqueda, 1998 : 126).

De plus, nous concevions cet espace d'accueil comme un lieu-ressource n'étant pas « captateur » ; par exemple, les jeunes n'avaient aucune obligation de revenir à la séance suivante : nous souhaitions privilégier une lente construction d'alliances relationnelles et institutionnelles sur la durée afin de répondre aux problématiques diverses des quarante jeunes logés dans les hôtels. À titre d'exemple, suite à un atelier j'aidais Stéphane qui venait d'entrer en « bac pro » comptabilité, à obtenir un stage. J'appelai mon ancien employeur afin de lui permettre de réaliser celui-ci. De plus, en fonction des échanges que nous avons avec les jeunes, nous leur indiquions les structures associatives, et les lieux de loisirs pouvant constituer une ressource pour eux – en leur conseillant par exemple d'aller à la Mission locale pour refaire leur *Curriculum Vitae*. Cependant, il n'était pas question de se substituer aux missions de protection de l'enfance dévolues à l'État social. Nous limitions cet investissement, sachant que bien souvent « celui qui donne, outre qu'il se fait plaisir, suscite chez l'autre un mixte de plaisir et d'envie qui l'expose à l'idéalisation puis à la dés-idéalisation, voire au rejet puis à la haine » (*ibid.* : 107). Au regard de ces remarques, quelles positions le chercheur impliqué sur le terrain auprès de migrants peut-il adopter ? Je fais l'hypothèse que l'empathie méthodologique peut être envisagée comme une position éthique de recherche.

4. L'empathie méthodologique comme position éthique de recherche

Même si au fil des mois, des relations durables se créèrent avec nombre de jeunes, il s'agissait de développer une voie d'analyse qui situait le chercheur au « seuil de la caverne » pour reprendre l'expression de Didier Fassin³ ; une position éthique permettant au chercheur de se déplacer face à face à l'objet, du dedans au-dehors, en variant les points de vue, opérant ainsi un décentrement régulier vis-à-vis de son objet d'étude.

³ À partir de l'allégorie du mythe de la caverne développé par Platon, D. Fassin stipule que la plupart des travaux critiques en sciences sociales se situent d'un côté ou de l'autre du seuil de la caverne : « D'un côté, on dévoile. De l'autre, on traduit. Les uns pratiquent la dénonciation de l'ordre social. Les autres proposent une grammaire des mondes sociaux » (2010 : 316).

4.1. Habiter une position éthique décentrée pour (s') aider à penser

Comme je l'indiquais en introduction, j'ai choisi d'utiliser l'expression de position éthique et non celle de posture. Il me semble que la distinction entre ces deux termes s'avère centrale pour ce qui concerne notre problématique – à savoir, la question du statut et des rapports de position éthique du chercheur sur le terrain. Le terme « posture » vient du terme italien *postura* qui signifie « attitude, position », et qui selon *Le Littré* renvoie à la « manière dont on pose, tient le corps, la tête, les membres », mais également à une « attitude particulière du corps, peu naturelle ou peu convenable ». En somme, « faire posture », c'est adopter un comportement en fonction d'un statut, et de normes liées bien souvent à des savoirs moraux institués. On est ainsi dans une « mise en scène » calculée, une manière d'agir incorporée propre aux rôles que nous représentons.

Bien que ces postures puissent être assignées et revendiquées au sens où « la corporéité est apprentissage de savoir-vivre, incorporation d'habitus, soumission aux technologies disciplinaires ou de contrôle (organisation, mais aussi postures qui se rebellent, inventent des tactiques, plus ou moins cachées, de résistances » (Scott, 2008 cité dans Eme, 2011 : 27), souvent la posture éthique du chercheur en sciences humaines renvoie ce dernier à la figure du maître explicateur détenteur d'un savoir institué et instituant (Rancière, 1987). En ce sens, la posture revendiquée (plus ou moins consciemment) hiérarchise la relation duelle entre celui qui sait et celui qui ne sait pas. Bien que le terme « position » s'avère dérivé du terme posture, ce terme se définit dans le Littré par « un lieu où bachel une personne ou une chose est placée ». Le terme position renvoie de manière dérivée à une attitude plus « habitée » que la posture instituée ; « une position décentrée » qui aide à penser. « Aider à penser n'est pas une pensée qui serait un "faire" ni une théorie qui expliquerait tout, comme ces discours opératoires repérables dans les "il n'y a qu'à", ni un discours étrange, qui envahit les autres de contenus qui leurs sont étrangers, ni de beaux objets théoriques dont la fascination tient à distance » (Maqueda, 1998 : 46). Cette position éthique décentrée induit que le « chercheur cherche » et conséquemment qu'il n'arrive pas avec des certitudes sur le terrain, mais qu'il laisse place à l'étonnement, qu'il soit en capacité de douter, de se mettre à la place de l'enquêté, sans forcément éprouver les émotions de ce dernier. Il s'agit en sorte de rompre en partie avec des prérequis relatifs à la connaissance de ce terrain face au public enquêté. Il est alors nécessaire de mener

l'enquête d'une certaine manière, en ignorant, au moins dans un premier temps, ceci pour laisser place aux doutes, aux imprévus : en un mot se laisser surprendre par le terrain. Au fil du temps, ce positionnement permet de recueillir des données sensibles liées aux interactions vécues sur le terrain.

Cette position éthique en contexte de recherche nécessite l'analyse du rôle de la subjectivité du chercheur dans la construction de la connaissance en sciences sociales et plus particulièrement en liaison avec la théorie du point de vue⁴. En effet, l'étude des rapports sociaux établis entre l'enquêteur et l'enquêté reste indispensable au sens d'observer : « [...] la position au sein de ces rapports et de l'effet de cette position sociale sur la perception et la connaissance de ces rapports. Par position, il faut donc entendre la place occupée au sein d'un ensemble social, hiérarchisé, d'une structure, d'un système ; même s'il s'agit d'une réduction extrême on distinguera dans ce cadre de pensée la position dominante et la position dominée. Le point de vue désigne l'endroit, au sens quasi géographique, à partir duquel, une vue, une observation est possible et s'élabore. » (Gaussot, 2008 : 183-184). Il s'agit d'examiner et considérer le point de vue comme une ressource pour la production de la connaissance du réel sachant que : « Le réel n'est jamais « “ce qu'on pourrait croire” mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser [...] Ainsi toute culture scientifique doit commencer [...] par une catharsis intellectuelle et affective. » (Bachelard, 1967 : 13 ; 18). Ce travail d'autoréflexivité face aux « points de vue » de l'enquêteur rend nécessaire un travail d'« objectivation participante⁵ » afin d'analyser le monde social et culturel qui a fait le chercheur, sa position singulière construite à partir de son histoire et de ses identités plurielles.

⁴ Dorothy Smith fut la première en 1974 à utiliser le concept de « point de vue » en relation avec les théories féministes émergentes. Selon Ludovic Gaussot (2008) citant Brown (1977) la notion de point de vue doit permettre d'échapper « [...] à l'hypermétropie du pur observateur et à la myopie du pur participant » (Brown, 1977 cité dans Gaussot, 2008).

⁵ Je reprends ici P. Bourdieu qui indiquait : « Par objectivation participante, j'entends l'objectivation du sujet de l'objectivation, du sujet analysant, bref, du chercheur lui-même. Ce qui pourrait faire croire que je me réfère à cette pratique qui a été mise à la mode, il y a quelques années, par certains anthropologues, notamment outre-Atlantique : celle qui consiste à s'observer observant, à observer l'observateur dans son travail d'observation ou de transcription de ses observations, dans et par un retour sur l'expérience du terrain, sur le rapport aux informateurs et, *last but not least*, sur le récit de toutes ces expériences, qui conduit, bien souvent, à la conclusion, assez désespérante, que tout cela n'est jamais en définitive que discours, texte, ou, pire, prétexte à texte. » (Bourdieu, 2003 : 43)

4.2. Recueillir les données d'une position éthique d'hospitalité

Le chercheur va alors récolter des « données de position » au sens où – bien qu'il ait un plan d'action relatif à une ligne d'enquête avec une direction –, il recueille, compile des données relatives à son objet de recherche en se laissant porter par les situations vécues sur le terrain, ce qui nécessite un lâcher-prise permettant de ne pas se préoccuper de la grandeur ou de l'étendue de sa position. En ce sens, il ne s'agit pas de « tenir position », mais d'« habiter une position » pour s'aider à penser : « Aider à penser ouvre à l'association d'idées, donne du plaisir à penser, restitue à ceux qui nécessitent une aide leurs capacités à trouver en eux de quoi faire avancer une situation compliquée. Aider à penser n'est pas l'aplatissement de notre propre pensée, mais s'aider à penser soi-même en allant chercher des contenus complémentaires » (Bachelard, 1967 : 13 ; 18).

Sur le terrain, afin de développer cette « position d'accueil » ou d'hospitalité, il m'a fallu me poser la question de la nécessité d'interroger ces jeunes migrants au sens où questionner ces étrangers les renverrait indubitablement à leur étrangeté. Nul besoin d'être un expert pour savoir que le parcours de ces jeunes migrants est ponctué de nombreux entretiens interrogatoires, que cela soit avec les autorités étatiques, la police, les travailleurs sociaux et autres passeurs, etc. Ces sempiternelles questions de la « bureaucratie de base » (Bourdieu, 1993 : 222) sous-tendent des réponses justificatives de la part du migrant concernant les raisons de son départ de son pays d'origine, de sa présence dans tel pays, etc. En somme, les représentations sous-jacentes à ces questions renvoient le sujet migrant à son étrangeté, le fait d'être d'une autre nation, d'être « autre », et qui doit prouver de manière incessante sa présence. C'est de cette manière que j'ai pu m'apercevoir que certains jeunes me narraient l'ensemble de leurs parcours migratoire suite à ma question : « d'où arrives-tu ? »

Une des techniques développées par l'équipe pour atténuer ces « effets interrogatoires » était par exemple de privilégier des présentations inversées lors de la première séance d'un « atelier de sensibilisation aux droits ». Par exemple Joël présenta Ibrahim et inversement : « Il vient de Guinée ; il aime le foot, les ballades à Blossac ; il écoute du reggae, Marley, Blondy, Fakoly ; il a de l'humour, très sympa. C'est Guirassi. Il aime le Barça aussi » (les deux garçons font un « check »). Ibrahim lui répondit : « Quand il est venu, il m'a raconté, tout avoué ! C'est un ami. Il aime également le sport, la musique et le Barça ! ».

Suite à ces présentations, nous pûmes échanger autour de goûts musicaux communs, le fait de supporter des équipes de football similaires. En somme, pour reprendre Jacques Derrida, la question de l'étranger était devenue la question de la question au sens de n'être plus l'objectif principal de l'échange, mais étant tout de même sous-tendue de par notre présence en tant que chercheur impliqué :

« L'hospitalité consiste-t-elle à interroger l'arrivant ? Commence-t-elle par la question adressée à qui vient (...) Comment t'appelles-tu ? Dis-moi ton nom, comment dois-je t'appeler, moi qui t'appelle, moi qui désire t'appeler par ton nom ? Comment vais-je t'appeler ? (...) Ou bien l'hospitalité commence-t-elle par l'accueil sans question, dans un double effacement, l'effacement de la question et du nom ? » (Derrida cité dans Dufourmantelle, 1997 : 31).

Au fil des séances, je partageais avec Jacques, un jeune Nigérian, ma passion du tennis de table. Entre deux parties, ce dernier me raconta des bribes de son histoire alors que je ne m'y attendais pas : « Tu sais je suis arrivé le 10 juin 2014 à Melilla ; le 27 février 2015 en Espagne. Avant j'étais dans la forêt (...) ». (Cheick réplique en souriant : « Il est comédien »). Jacques poursuit : « Quand j'ai sauté la barrière, j'étais avec un ami qui s'est blessé aux pieds » (il nous montre des cicatrices qu'il a aux jambes). Il est retourné au pays. « Je suis passé pour apprendre un métier. Je veux faire comme Hysacam⁶, la propreté ». Je l'écoutais me raconter son histoire de manière attentive sans particulièrement l'interroger. Devant son silence ému, je lui souriais. Sans un mot, nous reprîmes une partie de tennis de table. Des moments comme cela, j'en ai vécu des dizaines. À la fin de chaque séance, j'annotais ces derniers dans un carnet de terrain. À cette position éthique d'hospitalité, il m'a fallu ajouter une pièce à l'édifice, relative à l'empathie méthodologique.

4.3. L'empathie méthodologique comme autoréflexion du chercheur, plutôt que la sympathie

L'empathie peut être utilisée comme une position éthique de recherche auprès de sujets migrants. Pour tendre à cela, il est cependant nécessaire que le chercheur impliqué mène un travail d'autoréflexion sur ce qu'il produit au niveau relationnel de par sa présence, les activités-soutiens qu'il met en place. C'est par ce travail intensif et continu que l'empathie pourra devenir méthodologique.

⁶ Hysacam est une entreprise camerounaise liée aux métiers de la propreté et à la protection de l'environnement.

Il ne faut pas confondre l'empathie avec la sympathie : « l'empathie consiste à se mettre à la place de l'autre sans forcément éprouver ses émotions, comme lorsque nous anticipons les réactions de quelqu'un ; la sympathie consiste inversement à éprouver les émotions de l'autre sans se mettre nécessairement à sa place, c'est une contagion des émotions, il est proche du concept du *Care* (se soucier d'autrui) » (Jorland, 2004 : 19-20). L'empathie consiste à être attentif au point de vue de notre interlocuteur en imaginant ses perceptions, ressentiments liés à ses émotions sans pour autant fusionner avec ce dernier. L'empathie fait également beaucoup plus appel à l'intellect, il s'agit véritablement d'une tentative d'appréhender les sentiments de l'acteur sans énoncer de jugement positif ou négatif. De manière générale, les études classiques en anthropologie et en sociologie prônent la distance entre l'observateur et l'observé. Mais pour que cette « empathie méthodologique » devienne un véritable outil de recherche, il est nécessaire que le chercheur s'implique tout en conservant une autoréflexion sur ses propres actions menées sur le terrain.

Le chercheur tend à épouser un point de vue critique quant à ce qu'il peut observer sur le terrain qu'il n'hésite pas d'explicitier auprès des acteurs concernés. Le risque de la sympathie est donc d'éprouver l'émotion de l'autre sans forcément se mettre à sa place. Cet investissement émotionnel vient plus souvent combler des failles narcissiques, que véritablement aider une personne en difficulté. Cette proximité imaginaire évoquée par Francis Maqueda s'avère bien souvent paradoxale à plus d'un titre, alliant des sentiments de « fascination exotique » à des élans « altruistes » face à la misère de ces individus ayant une « vie nue » (Agamben, 1997). La sympathie peut encourager chez le chercheur l'illusion salvatrice de vouloir « sauver » cet individu vulnérable. Ce souci de l'autre peut entraîner à la longue une toute-puissance thérapeutique entre celui qui octroie l'aide et celui qui la reçoit.

À ce stade de la réflexion, on comprend donc que l'empathie peut être réflexive, elle est : « une forme de connaissance intuitive, notion à laquelle se réfère d'ailleurs le terme allemand *einfihlung*, se basant sur une appréhension immédiate et sensible du réel » (Nicolas, 2008 : 92). Elle permet d'accéder à la subjectivité du sujet migrant, mieux comprendre la logique sociale et/ou culturelle de son groupe d'appartenance sans éprouver comme dans le rapport sympathique ses émotions. Ce travail demande du temps et nécessite de développer ce que nommait l'ethnopsychanalyste Georges Devereux (1980) des « observations flottantes ». Cette méthode vise durant les

interactions à laisser « flotter » notre attention pour capter des éléments relevant du non verbal, du décor. En somme des attitudes, dispositions, mimiques qui resteraient invisibles au chercheur focalisé uniquement sur le discours produit par le sujet migrant. Cette « attention flottante » permet également au chercheur d'être disponible aux associations d'idées, de situations qui peuvent surgir en soi-même. Par exemple, lors des premières séances Pierre un jeune camerounais, assis, la tête penchée, caché sous sa casquette fit régulièrement des remarques à ses camarades participant à la séance : « Comment tu peux dire que c'est ton ami alors que tu le connais depuis un mois ? ». Lorsqu'il s'adressait à nous, je percevais à travers son regard de la peur. Lors de la deuxième séance, ce dernier ne dit pas un mot. À la fin de la séance, il vint nous saluer. À la troisième séance, Pierre n'a plus sa casquette, nous le sentons prêt à parler, nous lui proposons alors de donner son avis sur ses motivations pour venir en France, il se lève et prend la parole :

« On se dit ça en Afrique, quand on arrive, c'est fini, mais non ! Au pays, y vont jamais nous croire. Ici, tu n'es plus toi-même, tu es un autre. On ne peut avoir la même force. C'est comme si on venait d'accoucher, c'est une nouvelle vie. Pour le moment la seule différence, c'est qu'on n'a pas de problèmes pour manger et dormir. Au Maroc, tu n'as pas de 'dormir', de 'manger'. J'ai passé un an et demi au Maroc. À partir de l'Espagne, on comprend ce qu'est l'Europe. C'est une question d'identité. Je ne peux pas rentrer au Cameroun. Ils ne comprendraient pas, l'échec de mon frère (rires). Au Cameroun, un lion ne dort pas : 'rien n'est impossible'. Et il y a une chose : déjà, sortir de toi, y'a un truc qui 'rentre'. Tu ne peux plus rentrer, y'a une pensée déformée quand tu rentres. Je ne sais pas si ça arrive à tout le monde ? Toi, tu as connu des gens sur la barrière. Toi tu as vu tout ça, la même chose que les amis. Le vrai problème, c'est ici. Y'a des Camerounais qu'ont perdus le mental. Moi si je suis là, je sais d'où je viens. On change d'identité en sortant de son pays. On ne peut plus revenir en arrière, un autre ». (21/05/15 à Poitiers)

Ce témoignage agit comme un déclic pour les autres membres du groupe ; certains d'entre eux osèrent s'exprimer sur leurs voyages, sur leurs attentes. Ces « réverbérations » provoquées par les chercheurs sont des données fondamentales, elles constituent par « elles-mêmes des énoncés » en plus des énoncés produits volontairement et involontairement par l'acteur (Devereux, 1980 : 340-341). Suite au témoignage de Pierre, nous ressentions que celui-ci permettrait également d'induire des

« effets ricochets voulus » chez les autres jeunes (Devereux, 1980 : 314). Durant les séances suivantes, certains d'entre eux vinrent nous raconter leurs « voyages », depuis leur pays d'origine.

Le chercheur doit se laisser « surprendre » par le terrain, au sens de porter son attention sur des éléments relevant de l'infime, du non verbal, ces « restes » qui permettront peut-être de penser en retour l'objet de recherche. Par exemple, nous avons également réalisé des ateliers photo où les jeunes pouvaient durant une semaine photographier les lieux qu'ils fréquentaient ou qu'ils tenaient en considération afin de nous raconter leur manière d'habiter la ville⁷. Lors de l'un de ces ateliers, nous nous sommes laissés porter par les jeunes nous expliquant « leurs » endroits importants.

Voici un extrait du carnet de terrain relatif à l'une de ces séances :

« Nous nous retrouvons devant trois bancs disposés en cercle situés devant la gare. Djibril explique alors que ce lieu est important pour lui, car c'est ici qu'il vient retrouver les autres pour échanger. Samir nous conduit à l'intérieur de la gare, dans le 'couloir' comme il l'appelle. Là c'est le 'wifi et l'électricité' pour son téléphone qu'il va chercher. Samir, Djibril et Bafodé nous expliquent qu'à leur arrivée ce qu'il les a le plus surpris, c'est le silence des gens : 'ils ne répondent pas à nos saluts. Bien souvent, on laisse notre place pour le Wifi, la plupart ne nous remercient pas. On est fatigué de cette indifférence, maintenant on parle qu'entre nous'. Mohamed ajoute qu'il vit cette ignorance comme une insulte forte. Othman nous conduit ensuite dans le parking de la gare, au 4^e étage. Il raconte qu'il a dormi ici pendant cinq nuits devant une voiture accolée au mur de la façade du parking. Un jeune albanais nous évoque qu'il a également dormi pendant huit jours dans ce parking (après s'être présenté à l'hôtel où il aurait été éconduit). Othman poursuit en nous indiquant que c'est une femme parlant la même langue que lui qui l'a emmené chez elle pour se

⁷ Michel Agier met en perspective la « ville bis » en partant des lieux que les sujets eux-mêmes occupent, et non de la ville comme totalité. Cette « ville habitée » captée à partir d'un « ensemble d'exemples singuliers, pris sur le vif représente aujourd'hui la meilleure option de la description urbaine ». Celle-ci s'avère plus familière, relationnelle et plus culturelle : « une ville plus complexe qui naît au cœur des pratiques citadines. Cette composition met en relation des bouts de vies et de villes en mouvements » (Agier, 1999 : 9).

restaurer, puis l'a accompagné au Toit du monde⁸ (...). Il a été ensuite pris en charge par l'ASE⁹ ». (21/05/16, Poitiers)

Le chercheur impliqué tant au fil du temps à créer une « résonance » avec le groupe étudié à l'image des réflexions développées par l'anthropologue Unni Wikan, ayant mené un travail à Bali. Elle souligne le fait que des intellectuels balinais lui avaient stipulé de ne pas négocier des entretiens sur son terrain, mais de créer *keneh* pour les comprendre, terme que Wikan traduit par résonance (Wikan, 2002 cité dans Piasere, 2010 : 171). La « résonance » nécessite une volonté de s'impliquer pour « entrer » dans l'expérience de l'autre, de faire un effort de « feeling pensé » s'apparentant à l'empathie (Wikan, 2002 cité dans Piasere, 2010 : 171-172).

À ce titre, au bout de six mois d'ateliers, Gilles m'interpella en me tendant un papier où était inscrit une dizaine de questions qu'il n'osait poser aux éducatrices de l'ASE telles quelles, par exemple : « Où suis-je au niveau géographique sur une carte de France ? ». Au fur et à mesure de notre échange, il en vint à m'évoquer ses cauchemars et ses difficultés psychologiques liées à des événements traumatiques vécus durant son parcours migratoire.

Bien entendu, cette confiance reste ténue, elle peut être remise en cause à tout instant. À ce titre, le chercheur impliqué auprès de ces migrants doit oublier quelque peu son magnétophone. En somme, il s'agit de s'impliquer et de développer ses capacités de « bricolage » au sens où « le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les “moyens du bord”, c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures » (Lévi-Strauss, 1962 : 31).

⁸ Le Toit du monde est un centre social interculturel basé à Poitiers. Voir le site du Toit du monde : <http://toitdumonde.centres-sociaux.fr/page-d-exemple/>

⁹ L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) représente en France, une politique sociale liée à la protection de l'enfance mise en place dans chaque département. Elles visent à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans le cadre de leurs responsabilités éducatives.

Ce bricolage, nous avons pu l'expérimenter par exemple lors de séances où n'ayant pas de programmes spécifiques prévus, nous improvisons, à partir de jeux de société disponibles, comme en témoigne la restitution de l'une d'entre elles :

« Je m'installe avec Élie et Sankoubara pour jouer au jeu *Dooble*. À défaut de pouvoir nommer les objets, Sankoubara les désigne à Élie qui approuve ou non. Mohamed et Mamadou aperçoivent le jeu de dames, sans un mot, ils sourient et s'installent pour démarrer une partie. Puis je commence une partie avec Mohamed. Rapidement, je suis dépassé, il me conseille de surveiller mes diagonales, puis de "gagner" le centre et enfin que mes pions restent groupés (...). Il m'indique qu'il jouait souvent "au pays" et qu'il a travaillé sa technique au Maroc où il jouait très régulièrement : "Je suis difficile à battre", me dit-il avec un grand sourire. Je lui demande s'il joue aussi bien aux échecs. Il me répond d'un revers de la main : "non ça c'est un jeu pour les riches, nous on joue aux dames". Après deux déconvenues, je rends les armes. Pendant ce temps, les jeunes choisissent des morceaux de musique sur le Mac. Élie nous propose d'écouter DJ Arafat, un chanteur ivoirien qui fait du 'coupé décalé', une danse de rue. Mohamed déplore ce choix musical et enchaîne en nous mettant un morceau d'un DJ nigérien. Davido me conseille d'écouter l'artiste P-SQUARE. Je propose d'initier Mohamed aux échecs. Celui-ci intègre immédiatement les règles de base. Quant à Élie, en sueur, le sourire aux lèvres, il enchaîne une partie de ping-pong avec Ibrahim qui lui signale que sa 'livraison (service) n'est pas bonne ». (24/03/16, Poitiers)

Ces activités improvisées eurent lieu à différents moments ; informelles, bricolées, elles permirent de recueillir non le « discours », mais ce que souhaitaient nous dire ces jeunes migrants. Celles-ci étaient un support favorisant le partage de « sensibles » au sens d'un : « système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. Un partage du sensible fixe donc en même temps un commun et des parts exclusives. Cette répartition des parts et des places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des formes d'activités qui détermine la manière même dont un commun se prête à participation et dont les uns et les autres ont part à ce partage » (Rancière, 2000 : 12).

5. Une position éthique d'hospitalité comme démarche de connaissance

L'empathie méthodologique et son florilège de dispositions et d'attitudes découlent de cette position éthique d'hospitalité du chercheur. En ce sens, cette réflexion sur le statut et les rapports de positions éthiques sur le terrain est à rapprocher de la question des sensibilités qui est envisagée par Quentin Deluermoz et al. (2016) non tel un objet, sinon « comme une démarche de connaissance », un outil « puissant » de compréhension des enjeux sociaux et migratoires. (Par exemple, les ateliers juridiques s'avéraient riches d'enseignements ; nous utilisons des saynètes théâtrales mettant en scène les jeunes chez le juge des enfants. Durant une séance, Mohamed joua un journaliste, interviewa Sidi, juge des enfants, tel que l'illustre le journal de terrain :

« Mohamed : Comment vous voyez ces jeunes MNA, qu'est-ce que vous faites lorsque vous les rencontrez ? Et comment vous essayez de protéger leurs droits ? - Sidi : Eh bah (rires) la première fois qu'on les voit, ils sont innocents. Ils viennent, ils viennent de loin pour chercher du bonheur. Donc c'est notre devoir de les recevoir, de les orienter, de les protéger, de les confier à l'ASE pour prendre soin d'eux, pour qu'ils ne soient pas abandonnés dans les rues. Donc en tant que juge des enfants, j'ai donc le droit de les confier à l'ASE, à l'éducatrice (...) ». (27/05.15, Poitiers)

L'ensemble de ces éléments relevant de la communication verbale et non verbale, et recueillie dans un carnet de terrain, permettent de rédiger des « situations ». C'est notamment en privilégiant une « approche situationnelle » que l'ethnologue-praticien peut saisir la subtilité des interactions en jeu dans la scène, les séquences que les acteurs activent, et qui le conduisent en réseau vers d'autres lieux, trajets, et faits (Agier, 2009 : 44). La situation devient donc une « configuration spatio-temporelle » particulière à analyser dans les moindres détails qui mènera dans un second temps l'enquêteur vers d'autres lieux ou objets, de manière réticulaire.

5.1. Du carnet de terrain vers un récit ethno - phénoménographique rétrospectif

La restitution des « données sensibles » collectées sur le terrain ne peut s'opérer sans l'outil qu'est le carnet de terrain. Il s'agit dès le premier échange avec les migrants de noter l'ensemble des faits réalisés, échanges réalisés, les éléments verbaux comme non verbaux, mais également les choses qui nous ne semblent pas dans un premier temps en lien direct avec l'objet de recherche : comme les erreurs commises, les échanges de mails, les discussions informelles en amont et en aval de l'activité, etc. De

plus, le chercheur consigne dans ce carnet ses lectures, écrits bruts qu'il peut réaliser au fur et à mesure de l'enquête. Selon Stéphane Beaud et Florence Weber, les premières observations ethnographiques reposent sur l'imbrication de trois savoirs que sont : la perception, la mémorisation puis la notation (2003 : 143).

En plus de ces données consignées dans le carnet de terrain, nous compilions régulièrement nos remarques et nos notes de terrain dans des « récits ethnographiques rétrospectifs ». Ainsi, suite à chaque séance, nous rédigeons un récit collectif détaillé de l'atelier réalisé auprès des migrants. Celui-ci prenait en compte autant les discours, attitudes verbales et non verbales que les éléments d'ambiances ressenties que des réflexions introspectives. Notre objectif était que le lecteur puisse ressentir ces données « sensibles » relevant pour certaines de l'auto-ethnographie.

La somme de ces « récits ethnographiques rétrospectifs » se distingue d'une écriture ethnographique conventionnelle au sens ou généralement dans cette dernière « la vie du chercheur en dehors de son terrain professionnel ne semble pas bonne à raconter ni pertinente pour produire de la connaissance. L'exercice d'observation de soi-même en actes, en pensées et en émotions serait donc illégitime [...] Quasiment absent en France, le travail auto-ethnographique est pratiqué et reconnu aux USA même s'il suscite bien sûr certaines réserves au sein de la discipline sociologique : subjectivisme, narcissisme, journalisme, absence de protocole scientifique reproductible, données non fiables, manque de cohérence... » (Piette, 2009 : 79).

Suite à l'agencement de ces multiples « récits ethnographiques rétrospectifs », certains devinrent des supports préalables à un travail de recherche.

Le « praticien-chercheur » recompose des situations particulières, des éléments de la trajectoire sociale d'un jeune migrant, en mettant en exergue des passages significatifs, en en relativisant d'autres. Il peut ajouter des sources écrites, des informations contextuelles, des extraits d'entretiens, ou encore des informations quantitatives. Les différentes situations deviennent un condensé de la vision subjective de l'auteur d'un événement particulier et révélateur de faits beaucoup plus larges. Il est intéressant, pour restituer le contenu sensible de la situation observée, de développer une méthode « phénoménographique » c'est-à-dire : « une observation – description des êtres en situations, en les suivant dans leur basculement, selon le rythme du temps et des journées, en mettant entre parenthèses les variations socioculturelles et en centrant l'attention, à partir de zooms différents, sur les modes de présence, c'est-à-dire les

actions, les gestes et les états d'esprit constitutifs de l'acte d'exister » (Piette, 2009 : 25-26). Il s'agit de suivre les jeunes migrants au cours de leurs actions quotidiennes, de restituer leurs paroles, et leurs ressentis liés à leurs présences dans le déroulement de l'action.

Bref, il s'agit d'assembler dans un texte descriptif, un ensemble d'associations qui peuvent, à première vue, sembler disparates, mais qui, agencées et rassemblées, constituent un texte performatif. Ce travail minutieux a pour objectif de faire affleurer, par le biais de cette « écriture empathique », une structure sensible, dynamique, qui révèle des bribes de logiques sociales beaucoup plus denses.

6. Conclusions

Comme on a pu le percevoir, il n'est pas simple de combiner recherche scientifique, militantisme et engagement. La situation de cet atelier de recherche mené durant plus d'un an avec des jeunes migrants nous a permis de mener une réflexion sur la position éthique du chercheur lorsque celui-ci est confronté à des migrants en situation de grande détresse. Il s'agissait de mieux comprendre et d'analyser l'engagement de chercheurs impliqués auprès de migrants en situation précaire comme le souligne Bernard Lahire : « Comprendre est de l'ordre de la connaissance (laboratoire). Juger et sanctionner sont de l'ordre de l'action normative (tribunal) » (Lahire, 2016 : 36).

L'hypothèse de cet article est de stipuler que l'empathie méthodologique correspond à un positionnement éthique du chercheur permettant de recueillir des données sensibles dans le cadre d'enquête notamment lié aux études migratoires. J'ai notamment pu expérimenter ce positionnement durant une recherche action menée auprès de mineurs non accompagnés accueillis en hôtel d'urgence à Poitiers entre 2015 et 2016. Celui-ci permet de questionner les limites de l'engagement d'un chercheur confronté à la souffrance de migrants en situation précaire. J'ai évoqué l'importance de développer sur le terrain un « engagement raisonné » de sorte à éviter le piège de l'élitisme hautain qui peut s'avérer producteur de violences symboliques à l'endroit des sujets enquêtés, mais aussi celui du populisme qu'a défini Jean-Pierre Olivier De Sardan : « Les intellectuels découvrent le peuple, s'apitoient sur son sort et/ou s'émerveillent de ses capacités, et entendent se mettre à son service et œuvrer pour son bien » (1995 : 19). J'ai fait l'hypothèse que cet « engagement raisonné », permettant d'éviter les deux pièges cités, ne peut être possible qu'à condition de développer une

position éthique d'hospitalité appliquée sur le terrain à partir de l'« empathie méthodologique ». Ainsi le chercheur restitue des « expériences partagées », une « imprégnation » singulière composée de « fragments d'expérience » vécue sur le terrain.

L'« empathie méthodologique » ne permet pas de tendre à la compréhension totale d'une situation donnée, mais elle est une technique d'enquête qui favorise la mise en exergue de segments de terrain lesquels – mis en réseau avec d'autres lieux et événements –, favorisent une reconstitution plus globale du contexte du terrain. En somme, l'« empathie méthodologique » reste une figure méthodologique d'une richesse immense, mais incertaine, qui ne peut être décrite par un protocole de recherche schématisé. Le chercheur acquiert des savoirs au-delà de son propre champ de recherche, et de son objet circonscrit de manière inconsciente. Il saisit – à travers l'agencement de notes de terrain compilées dans des comptes rendus ethnographiques –, une somme de connaissances qu'il pourra réactiver rétrospectivement et en liaison avec son objet de recherche initial pouvant se mouvoir à l'épreuve du terrain. Ces données de position pourront alors par la suite être agencées à des connaissances théoriques en vue de la rédaction d'un rapport de recherche. C'est à cette condition que ces matériaux peuvent être supports à la production de données scientifiques. L'empathie devient alors une méthode d'enquête alliant savoirs pratiques et connaissances théoriques. Il s'agit de développer des techniques d'enquêtes impliquées localement dans des secteurs déterminés à l'image de l'intellectuel spécifique foucauldien : « Les intellectuels ont pris l'habitude de travailler non pas dans l'“universel”, l'“exemplaire”, le “juste-et-le-vrai pour-tous”, mais dans des secteurs déterminés, en des points précis où les situaient soit leurs conditions de travail, soit leurs conditions de vie [...] c'est ce que j'appellerais l'intellectuel “spécifique” par opposition à l'intellectuel “universel” » (Foucault, 1994a : 109).

Références

- Agamben, G. (1997). *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris, France : Seuil.
- Agier, M. (2009). *Esquisses d'une anthropologie de la ville. Lieux, situations, mouvements*. Louvain-La-Neuve, France : Academia Bruylant.
- Agier, M. (dir.) (1997). *Anthropologues en dangers. L'engagement sur le terrain*. Cahors, France : Jean Michel Place.
- Agier, M. (dir.) (1999). *L'invention de la ville. Banlieue, township, invasions et favelas*. Paris, France : Éditions des archives contemporaines.
- Bachelard, G. (1967). *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris, France : Librairie philosophique J. Vrin.
- Bailleul, C., et Senovilla, D. (2016). *Dans l'intérêt supérieur de qui ? Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs non accompagnés en France*. Document à diffusion limitée, Université de Poitiers-Migrinter, Poitiers.
- Beaud, S., et Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, France : La découverte.
- Bourdieu, P. (1993). La démission de l'État. Dans P. Bourdieu (Ed.), *La Misère du monde* (pp. 219-228). Paris, France : Seuil.
- Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150(5), 43-58.
- Bricaud, J. (2006). *Mineurs étrangers isolés, l'épreuve du soupçon*. Paris, France : Vuibert.
- Deluermoz, Q., Granger, C., et Vidal-Naquet, C. (2016). Anatomie du charisme. *Revue biannuelle Sensibilités. Histoire, critique et sciences sociales*, 1.
- Devereux, G. (1980). *De l'angoisse à la méthode. Dans les sciences du comportement*. Paris, France : Flammarion.
- Dufourmantelle, A. (1997). *Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre. De l'hospitalité*. Paris, France : Calmann-Lévy.
- Eme, B. (2011). Postures assignées, postures revendiquées de la « talvera ». *Journal des anthropologues*, hors-série, 21-48.

- Fassin, D. (2010). *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris, France : Gallimard-Seuil.
- Foucault, M. (1994a). *Dits et écrits (1954-1988), tome III, 1976-1979*. Paris, France : Gallimard.
- Foucault, M. (1994b). *Dits et écrits (1954-1988), tome II, 1970-1975*. Paris, France : Gallimard.
- Gaussot, L. (2008). Position sociale, point de vue et connaissance sociologique : rapports sociaux de sexe et connaissance de ces rapports. *Sociologie et Sociétés*, 40(2), 181–198.
- Jorland, G. (2004). L'empathie, histoire d'un concept. Dans A. Berthoz et G. Jorland (Eds.), *L'empathie* (pp. 19-49). Paris, France : Odile Jacob.
- Lahire, B. (2016). *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*. Paris, France : La Découverte.
- Lévi-Strauss, C. (1962). *La pensée sauvage*. Paris, France : Plon.
- Maqueda, F. (1998). *Carnets d'un psy dans l'humanitaire. Paysages de l'autre*. Paris, France : Erès.
- Nicolas, L. (2008). L'empathie, aporie ou doute méthodologique ? *Journal des Anthropologues*, 114-115, 91-108.
- Olivier de Sardan, J-P. (1995). La politique du terrain. *Enquête*, 1. Repéré à <http://enquete.revues.org/document263.html>
- Piasere, L. (2010). *L'ethnographe imparfait. Expérience et cognition en anthropologie*. Paris : EHESS.
- Piette, A. (2009). *L'acte d'exister*. Paris, France : Socrate.
- Rancière, J. (1987). *Le maître ignorant*, Paris, France : Arthème Fayard.
- Rancière, J. (2000). *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, France : La fabrique.
- Smith, D. (1974). Women's Perspective as a Radical Critique of Sociology. Dans E. F. Keller et H. E. Longino, *Feminism and Science*. New York, Oxford: University Press.
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris, France : Plon.